



la sécurité sociale, socle de protection sociale Renouvellement des caisses

Rennes, le 25 septembre 2017

Aux syndicats Cgt de Bretagne
Aux Unions Départementales
Aux secteurs professionnels

Camarade,

Par courrier du 3 juillet dernier, tu as été informé du renouvellement des conseillers et des administrateurs sécu.

Si le renouvellement des différentes caisses n'a pas le même agenda, le dépôt des candidatures est fixé pour l'ensemble des sièges à pourvoir pour le 30 octobre.

Une présence de militants Cgt dans les différentes caisses de sécurité sociale est d'autant plus importante que l'ensemble de la protection sociale est attaquée de toute part et nécessite des réponses de haut niveau, tant par la mobilisation que dans l'institutionnel.

Il appartient aux syndicats Cgt de faire des propositions de camarades pour siéger dans ces instances.

L'objectif de la Cgt est de constituer des délégations de militants en situation d'influer sur les choix qu'ont à prendre les caisses dans leur gestion.

Aussi, des dispositions seront prises pour assurer aux nouveaux mandatés des formations pour leur permettre d'être pleinement efficaces aux côtés de camarades ayant plus d'expérience.

La mise à disposition de candidatures est nécessaire pour favoriser des délégations à parité et renouvelées.

Pour la Bretagne, le nombre de siège est important et nécessite d'élargir le nombre de militants et de faire confiance aux nouvelles générations afin de les inscrire dans la démarche et les campagnes initiées par la Cgt sur les enjeux de la protection sociale.

En effet, « la sécurité sociale, socle de protection sociale » doit trouver toute sa place dans notre activité syndicale pour porter haut et fort les propositions de la Cgt.

Joint à ce courrier, une fiche individuelle de candidature et une attestation sur l'honneur à faire remplir impérativement par les camarades intéressés pour siéger dans l'une ou l'autre caisse.

Ces demandes sont à retourner aux Unions Départementales, avec l'aval du syndicat, qui transmettra à la confédération pour validation définitive avant le 30 octobre, délai de rigueur.

Une fiche détaillée vous est également transmise afin d'évaluer les disponibilités et le rôle du mandat.

Les mandats à renouveler concernent les caisses de sécurité sociale (CPAM, CAF, CARSAT, URSSAF). Ils sont au nombre de deux titulaires et deux suppléants par département pour chaque caisse, sauf pour la CARSAT (4 au niveau de la région) soit un total de 52 sièges à pourvoir.

Les camarades siégeant actuellement dans les différentes caisses peuvent se rendre disponibles par le biais des Unions Départementales pour répondre à des interrogations si nécessaires.

La démocratisation des enjeux de la protection sociale passe aussi par une équipe militante en capacité de peser dans l'entreprise auprès des salariés, mais aussi de représenter leurs avis et leurs exigences dans les lieux d'intervention.

Comptant sur ton concours pour solliciter des militants de ton syndicat pour construire cette nouvelle mandature, reçois mes sincères salutations syndicales.

Thierry Gourlay

Secrétaire Régional



Pièces jointes

Fiche de candidature

Attestation sur l'honneur

Fiches de connaissance du mandat